



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 juillet 2010

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir de M. Christian JOUANE), M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Frédéric BUONO), M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir de M. Patrick CONFETTI), M. Philippe LEQUAIN, M. Christian MAMY (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Guy HEMET (pouvoir de M. Edmond GRONDIN), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir de M. Gilles PANCHER), M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de M. Jean Philippe BARRET), M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Lilliane HATTRY (pouvoir de M. Hervé FLEURY), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de M. Mme Christine de la FERTE), M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Roland de HEAULME et Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés :

M. Christian JOUANE pouvoir à M. Hervé HOCQUARD, M. Patrick CONFETTI, pouvoir à Mme Catherine LAPORTE-WEYWADAM, Gilles PANCHER pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU, M. Ludovic JAMET, M. Jean Philippe BARRET pourvoir à Mme Magali ORDAS, M. Alain-Michel LAMBERT pourvoir à M. Jean-François PEUMERY, M. Philippe NOYER pourvoir à M. Christian MAMY, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN pouvoir à M. Guy HEMET, M. Frédéric BUONO pourvoir à M. Bernard DEBAIN, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE, M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY pouvoir à Mme Lilliane HATTRY, Mme Christine de la FERTE pouvoir à Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, Mme Marie SENERS pouvoir à M. François LAMBERT, M. Jean GUILBERT, M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 29 juin 2010

Date d'affichage de la convocation : 29 juin 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 45

N° de l'ordre du jour :

2010.07.09 : Modification du règlement relatif aux subventions accordées par Versailles Grand Parc pour la réalisation d'itinéraires de circulation douces intercommunaux.

M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Par délibération du 27 juin 2006, Versailles Grand Parc a adopté son schéma directeur des circulations douces.

Il prévoit la constitution d'un réseau de promenades de 88 kilomètres, structuré en six boucles, à travers l'ensemble du territoire de Versailles Grand Parc.

Afin de favoriser la constitution de ce réseau, qui reste sous maîtrise d'ouvrage des communes, il a été décidé que Versailles Grand Parc apporterait une subvention de 15,9 % du montant HT des dépenses subventionnables plafonnées à 80 000 € du kilomètre.

Afin d'accélérer la mise en œuvre du schéma directeur approuvé, il est proposé de faire évoluer le règlement relatif aux subventions accordées par Versailles Grand Parc à la réalisation d'itinéraires de circulations intercommunaux avec :

- L'augmentation du plafond des dépenses subventionnables de 80 000 € HT par kilomètre à 100 000 € HT par kilomètre,
- L'augmentation du taux maximum de subvention de 15,9 % à 25 %.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

1) *adopte la modification du règlement relatif aux subventions accordées par Versailles Grand Parc à la réalisation d'itinéraires de circulations intercommunaux portant le taux de subvention à 25 % et le plafond des dépenses subventionnables à 100 000 € par kilomètre ;*

2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le présent règlement.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 45

Suffrages exprimés : 56 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

VERSAILLES
GRAND PARC